

Votes sur les motions déposées en conclusion d'interpellations - séance plénière du jeudi 23 décembre 2021

Une motion pure et simple est une motion qui vise uniquement à passer à l'ordre du jour. La motion pure et simple a la priorité de droit sur toutes les autres motions, à l'exception de la motion de confiance. L'adoption d'une motion pure et simple entraîne la caducité de toutes les autres motions (art.92bis du Règlement de la Chambre).

Si plusieurs motions de recommandation portent sur le même objet, celles déposées par des interpellateurs ont, lors du vote, la priorité de droit sur celles déposées par d'autres membres. L'ordre du vote est, pour chacune de ces deux catégories de motions, déterminé par l'ordre dans lequel celles-ci ont été déposées.

N° vote	Interpellation	Ministre	Commission Séance plénière	Motions introduites	N° DOC	Vote sur la motion pure et simple			
						Vote nominatif	OUI	NON	ABST.
1	de Marijke Dillen (VB) sur "L'arriéré judiciaire" (n° 211)	vice-premier ministre et ministre de la Justice et de la Mer du Nord	Commission de la Justice du 20 décembre 2021	<ul style="list-style-type: none"> motion de recommandation par Marijke Dillen motion pure et simple par Katja Gabriëls (Open Vld) 	MOT55 211 /001	p.11 détail: p.21	86	50	0
2	de Katleen Bury (VB) sur "L'adoption internationale" (n° 213)	vice-premier ministre et ministre de la Justice et de la Mer du Nord	Commission de la Justice du 20 décembre 2021	<ul style="list-style-type: none"> motion de recommandation par Katleen Bury motion pure et simple par Katja Gabriëls (Open Vld) 	MOT55 213 /001	p.12 détail: p.21	85	53	0
3	jointes : <ul style="list-style-type: none"> de Catherine Fonck (cdH) sur "La fermeture du secteur culturel décidée par le Codeco du 22 décembre 2021" (n° 223) de Sophie Rohonyi (DéFI) sur "La fermeture du secteur culturel décidée par le Codeco du 22 décembre 2021" (n° 224) de Nabil Boukili (PVDA-PTB) sur "La fermeture du secteur culturel décidée par le Codeco du 22 décembre 2021" (n° 225) 	premier ministre	séance plénière du 23 décembre 2021	<ul style="list-style-type: none"> 1^e motion de recommandation par Catherine Fonck et Sophie Rohonyi 2^e motion de recommandation par Nabil Boukili motion pure et simple par Maggie De Block (Open Vld), Melissa Depraetere (Vooruit) Ahmed Laaouej (PS) Benoît Piedboeuf (MR) Wouter De Vriendt (Ecolo-Groen) Servais Verherstraeten (CD&V) 	MOT55 00223/001	p.13 détail: p.22	77	54	0